



LOUVIGNÉ  
DU DÉSERT

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019



**Nombre de Conseillers** : en exercice 27      présents ou représentés : 21      votants : 21

**Date de convocation** : 19 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Étaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; M. TABUREL Norbert ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme ROINET Céline ; M. GUERIN Jérôme ; M. GUERIN Romuald.

**Absents** : Mme FOUILLARD Stéphanie ; M. MOREL Sylvain.

**Absents excusés** : M. BOULIERE Daniel ; Mme MOREL Monique ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. COUASNON Michel ; Mme DESANCE Jocelyne ; Mme LAMBERT Céline.

**Pouvoirs** : Mme MOREL Monique donne pouvoir Mme GUILLOUX Christèle ;

Mme COQUELIN Marie-Germaine donne pouvoir à M. LEBANSAIS Rémy.

**Secrétaire de séance** : M. LEBANSAIS Rémy.

**2017-07-053 - VILLAGE DES HOULLES - ECHANGE DE TERRAIN ET D'UN CHEMIN RURAL ENTRE MONSIEUR LEBOSSE MICHEL ET LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR** : R. CHAUVEL

**EXPOSE**

Par courrier du 5 septembre dernier, Monsieur LEBOSSÉ, domicilié à Saint-Mars-D'Egrenne, sollicitait la commune pour un échange de terrain au village des Houles.

Monsieur LEBOSSÉ est propriétaire des parcelles ZC n°1, H n°417 et n°418. Un chemin rural passe entre ses parcelles, au pied de l'habitation. Afin de faciliter la vente de la propriété, il demande à la commune de lui céder une portion du chemin rural, en contre-partie, il cédera à la commune la surface nécessaire à la création d'un nouvel accès sur sa parcelle n°1 section ZC.

La surface exacte sera déterminée par le document d'arpentage réalisé par Monsieur AUBAULT, géomètre à Vitré.

Monsieur LEBOSSÉ prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

**PROPOSITION**

La commission des affaires rurales propose au conseil municipal :

- d'accepter l'échange de terrain aux conditions décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique règlementaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.



Fait et délibéré, le 26 septembre 2019

Pour extrait conforme

le Maire

P. OGER



**N°2019-A-136**

**VILLAGE LES HOULLES**

**Enquête publique portant :**  
**Sur modification de l'assiette d'un chemin rural et cession gratuite de terrain au profit de la**  
**commune, par Monsieur LEBOSSÉ, pour création d'un nouvel accès**

**ERRATUM**

- Vu, Monsieur OGER Jean-Pierre, Maire de LOUVIGNE DU DESERT,
- Vu, l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,
- Vu, les articles R 141-4 et R 141-10 du Code de la Voirie,
- Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019,
- Vu, la notice explicative,
- Vu, le plan de situation,
- Vu, le plan masse,
- Vu, les autres pièces du dossier,

**ARRETE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Il sera procédé conformément aux dispositions du décret n°76-790 du 20 août 1976 à une enquête publique sur le projet de cession gratuite de terrain au profit de la commune, comme énoncé ci-dessus.
- Article 2 :** Monsieur LERAY Benoit a été désigné commissaire enquêteur.
- Article 3 :** Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de LOUVIGNE DU DESERT pendant quinze jours consécutifs, soit du : **14 novembre 2019 au 30 novembre 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance de **8H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H30 du lundi au vendredi et de 10H30 à 12H00 le samedi (sauf jours fériés)**.

---

Hôtel de Ville - 19, Rue Lariboisière - 35420 LOUVIGNE DU DESERT  
Tél. 02.99.98.01.50 - Télécopie : 02.99.98.54.23

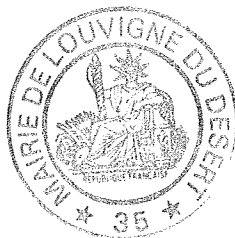
---

Hôtel de ville : 19, rue Lariboisière - B.P. 29 - 35420 Louvigné du Désert  
Tél : 02 99 98 01 50 - Télécopie : 02 99 98 54 23  
mairie@louvignedudesert.org / www.louvignedudesert.org

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations des intéressés à la mairie de LOUVIGNE DU DESERT : **le vendredi 29 novembre 2019, de 10H30 à 12H00 (au lieu du 30 novembre prévu initialement).**

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui le transmettra au Maire avec le dossier soumis à enquête, le tout accompagné de ses conclusions. Le commissaire enquêteur apposera son visa sur toutes les pièces du dossier.

Vu,  
Le commissaire enquêteur,



Le 4 novembre 2019

Le Maire,  
J.P OGER

P/o J.P. Goupin  
adjoint  
*[Signature]*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
ET D’AFFICHAGE**

**COMMUNE DE LOUVIGNE DU DESERT**

**OBJET :**

**Enquête publique portant sur : modification de l’assiette d’un chemin rural :  
Cession gratuite de terrain par Monsieur LEBOSSÉ au profit de la commune**

Je soussigné, Jean-Pierre OGER, Maire de la commune de LOUVIGNE DU  
DESERT,

Certifie que l’arrêté en date du : 10 octobre 2019

A été affiché le :    **16 OCT. 2019**



A la Mairie de Louvigné du Désert et sur les lieux.



A LOUVIGNE DU DESERT,  
Le **16 OCT. 2019**

Le Maire,

JP OGER

 chemin rural  
 Nouvelle access

**FOUGÈRES**  
AGGLOMÉRATION

